

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DILT 1001 G Nettoyage de vitres - convention de groupement de commandes – autorisation - signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour les achats de fournitures et de services transverses pour les services de la Ville, et du Département de Paris du 19 février 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution de l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de prestations de nettoyage de diverses surfaces vitrées de bâtiments de la collectivité parisienne et de l'établissement public Paris Musées, à l'exception des établissements scolaires et de petite enfance, en 3 lots séparés, pour une durée de deux ans reconductible tacitement une fois ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande de prestations de nettoyage de diverses surfaces vitrées de bâtiments de la collectivité parisienne et de l'établissement public Paris Musées à l'exception des établissements scolaires et de petite enfance, en 3 lots séparés.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux marchés à bons de commande de prestations de nettoyage de diverses surfaces vitrées de bâtiments de la collectivité parisienne et de l'établissement public Paris Musées à l'exception des établissements scolaires et de petite enfance, en 3 lots séparés, pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et reconductible tacitement une fois dans les mêmes termes.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics et à l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont

irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Mme la Maire de Paris en tant que coordonnateur du groupement de commandes est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Mme la Maire de Paris, en tant que coordonnateur du groupement, est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation pour le Département de Paris, dont les seuils pour une durée de deux ans sont respectivement :

Lot n° 1 : Prestations de nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments de l'hôtel de ville et de l'hôtel de Lauzun

Ville de Paris

Seuil minimum pour 24 mois : 120.000 euros HT

Seuil maximum pour 24 mois : 480.000 euros HT

Lot n° 2 : Prestations de nettoyage des surfaces vitrées de bâtiments DAC, DASES, DFPE (sauf établissements de petite enfance), DDEEES, DRH, DEVE et de l'établissement public Paris Musées

Seuil global minimum pour 24 mois : 200.000 euros HT

Seuil global maximum pour 24 mois : 800.000 euros HT

Les seuils globaux sont répartis de la façon suivante :

Ville de Paris

Seuil minimum pour 24 mois : 110.000 euros HT

Seuil maximum pour 24 mois : 440.000 euros HT

Département de Paris

Seuil minimum pour 24 mois : 50.000 euros HT

Seuil maximum pour 24 mois : 200.000 euros HT

Etablissement Public Paris Musées

Seuil minimum pour 24 mois : 40.000 euros HT

Seuil maximum pour 24 mois : 160.000 euros HT

Lot n° 3 : Prestations de nettoyage des surfaces vitrées de bâtiments DAJ, DILT, DASCO (sauf écoles), DFA, DJS, DPA, DPP, DLH, DSTI, DU, DVD, DDCT, DPE, SGVP, tribunaux, mairies d'arrondissement et divers

Seuil global minimum pour 24 mois : 200.000 euros HT

Seuil global maximum pour 24 mois : 800.000 euros HT

Les seuils globaux sont répartis de la façon suivante :

Ville de Paris

Seuil minimum pour 24 mois : 194.000 euros HT

Seuil maximum pour 24 mois : 776.000 euros HT

Département de Paris

Seuil minimum pour 24 mois : 6.000 euros HT

Seuil maximum pour 24 mois : 24.000 euros HT

Article 5 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur divers crédits inscrits et à inscrire au budget de fonctionnement du Département de Paris et ses budgets annexes, sur le compte nature 6283, chapitre 011, rubriques diverses, au titre des exercices 2015 et ultérieurs sous réserve de décision de financement.